

Réf: AT/DO24/SDT/DRA/CRU/173/2025

Guelma le 04/05/2025

MONSIEUR DOT GUELMA
A
ETP ATBI HICHAM
-HAMMA LOULOU-
-Souk Ahras-

Objet : Mise en Demeure -01-

Suite à votre manquement des clauses contractuelle au projet :

N° ODS	Date ODS	N°BC	Description	Date de commande
119	24/04/2025	2500216	Assainissement canalisation zone CMP 2 (01-2025)	23/04/2025

Vous êtes invité à reprendre les travaux et de respecter vos engagements conformément aux clauses contractuelle Faute de Quoi votre contrat sera résilié conformément à l'article N° 40 du contrat.

Le Directeur Opérationnel
De Guelma



2025 05 05
الدير العملي للاتصالات
- قبالة -
إمضاء سفياني فيصل